



MONTAIGU
VENDÉE

Rapport de présentation du compte administratif 2024

**Centre Communal d'Action
Sociale**

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JUIN 2025

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS DE MONTAIGU-VENDEE.....	3
I. Données de contexte	3
II. Les résultats 2024	7
III. La section de fonctionnement.....	8
A. Les recettes de fonctionnement	8
B. Les dépenses de fonctionnement	9
IV. La section d'investissement	11
A. Les dépenses d'investissement.....	11
B. Les recettes d'investissement.....	11

I. Données de contexte

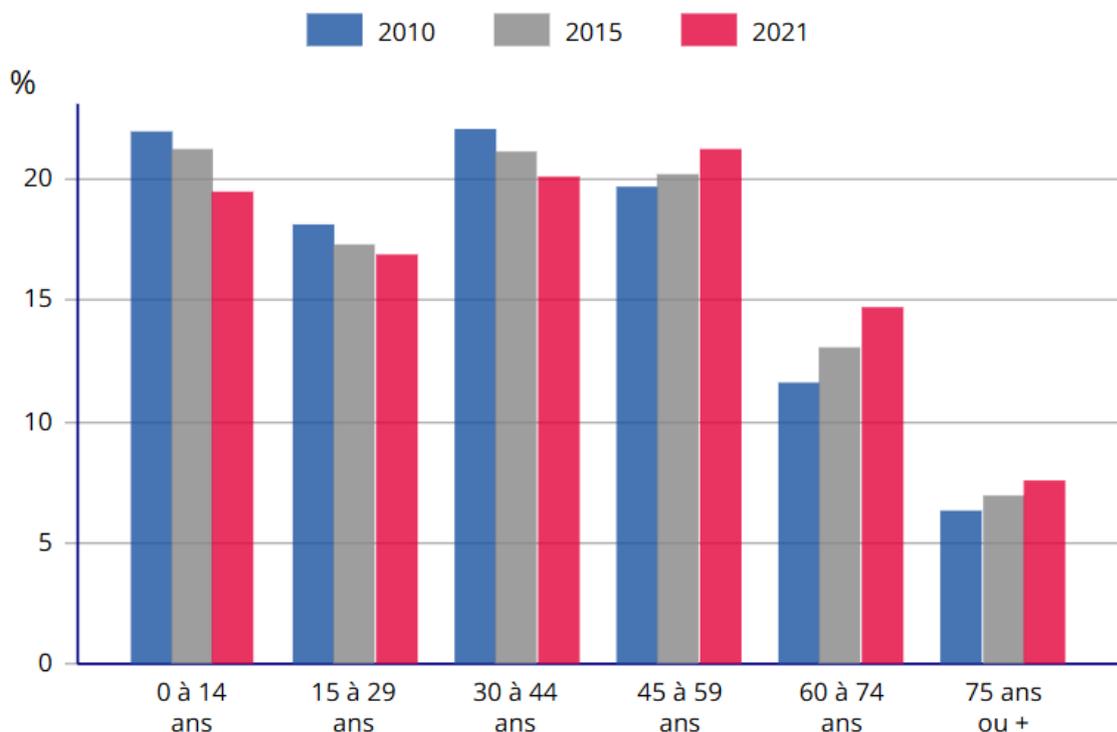
Quelques données de diagnostic sont présentées afin de présenter une photographie de la population.¹

A. Les données socio-démographiques

Selon les données INSEE 2021, la ville de Montaigu-Vendée compte **20 605** habitants.

La commune est jeune puisque **36,4%** de sa population a moins de 30 ans.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



La tranche d'âge des 60 ans et plus test en augmentation.

- **Les ménages**

La ville compte **9762** ménages (INSEE 2021) :

- ✓ **33,9%** sont des ménages d'une personne, cette part est en augmentation
- ✓ **38,9 %** sont des familles avec enfants (en couple ou monoparent). La monoparentalité représente **4,4%** des ménages. Ce chiffre est relativement stable.

Le nombre de ménages est en augmentation.

¹ Pour plus d'informations se référer à l'analyse des besoins sociaux

- **Les données socioéconomiques**

Type d'activité	2010	2015	2021
Ensemble	12 296	12 753	13 090
Actifs en %	78,7	79,5	80,6
Actifs ayant un emploi en %	73,2	73,0	75,0
Chômeurs en %	5,5	6,5	5,6
Inactifs en %	21,3	20,5	19,4
Élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	7,9	9,6	9,2
Retraités ou préretraités en %	9,2	7,0	6,3
Autres inactifs en %	4,2	3,9	3,9

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

La ville de Montaigu-Vendée compte **13 090** personnes de 15 à 64 ans, **80,6%** d'entre eux sont actifs. Le taux d'inactivité est en diminution du fait du faible taux de chômage du territoire.

En 2021, la médiane de niveau de vie était de **24 050 euros** contre **22 400 euros** en 2018. 10% de la population se situait en-dessous de **15 730 euros** (15 190 pour Terres de Montaigu, 13 820 en Vendée) et 10% au-dessus de **36 700 euros** (33 970 pour Terres de Montaigu et 34 520 en Vendée).

	2021
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	24 050
Rapport interdécile	2,3
1er décile (en euros)	15 730
9e décile (en euros)	36 700

Le taux de pauvreté était de **6%** en 2021. Ce chiffre est stable, il était également de 6% en 2018.

- **Le logement**

Catégorie ou type de logement	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	8 050	100,0	8 850	100,0	9 344	100,0
Résidences principales	7 496	93,1	8 187	92,5	8 848	94,7
Résidences secondaires et logements occasionnels	123	1,5	204	2,3	137	1,5
Logements vacants	430	5,3	459	5,2	359	3,8
<i>Maisons</i>	<i>6 782</i>	<i>84,3</i>	<i>7 435</i>	<i>84,0</i>	<i>7 816</i>	<i>83,7</i>
<i>Appartements</i>	<i>1 219</i>	<i>15,1</i>	<i>1 366</i>	<i>15,4</i>	<i>1 483</i>	<i>15,9</i>

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024 .

94,7% des ménages sont propriétaires, ce chiffre est en augmentation. **83,7%** du parc immobilier est composé de maisons (chiffre en légère diminution).

B. Les missions du CCAS

Le Code de l'action sociale et des familles prévoit que le «*centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables.*

Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande ».

Les missions portées par le CCAS de Montaigu-Vendée :

- Pré-instruction des dossiers de demandes d'aides financières, suivantes, pour le Conseil Départemental : **12% de l'activité du service** (20% en 2023)
 - ✓ Pré-instruction des dossiers d'aide sociale personnes âgées
 - ✓ Pré-instruction des dossiers d'aide sociale personnes âgées
 - ✓ Pré-instruction des dossiers de demande d'allocation personnalisée d'autonomie
- Instruction des demandes d'aides financières facultatives instaurées par le CCAS, remboursables ou non : **20% de l'activité du service** (20% en 2023)
 - ✓ Bons alimentaires
 - ✓ Banque alimentaire
 - ✓ Bons carburant
 - ✓ Pass'sport et culture
 - ✓ Avance remboursable
- Accompagnement des personnes vulnérables : **30% de l'activité du service** (20% en 2023)
- Logement : **20% de l'activité du service** (15% en 2023)
 - ✓ Gestion des attributions des foyers-soleil
 - ✓ Instruction des demandes d'élection de domicile
 - ✓ Gestion avec le Secours catholique de la halte-accueil
 - ✓ Mise à disposition auprès des personnes rencontrant en situation d'impayés ou risquant l'expulsion
- Seniors : **15% de l'activité du service** (15% en 2023)

- ✓ Organisation de voyages
- ✓ Organisation de rassemblements des aînés
- ✓ Gestion du dispositif de lutte contre l'isolement Au P'tit Bonheur
- Insertion professionnelle : **3% de l'activité du service** (3% en 2023)
 - ✓ Organisation de réunions d'information pour les demandeurs d'emploi

II. Les résultats 2024

Le résultat global de clôture 2024, intégrant les résultats antérieurs, se traduit par un excédent de 240 917,03 €. Il se décompose en un excédent de fonctionnement de 122 210,25 € et un excédent d'investissement de 118 706,78 €.

Résultats 2024	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Recettes	251 052,55 €	8 477,05 €	259 529,60 €
Dépenses	285 186,28 €	3 186,00 €	288 372,28 €
Solde de l'exercice	-34 133,73 €	5 291,05 €	-28 842,68 €
Résultat antérieur reporté	156 343,98 €	113 415,73 €	269 759,71 €
Résultat de clôture	122 210,25 €	118 706,78 €	240 917,03 €

Il n'y a pas de restes à réaliser en 2024.

III. La section de fonctionnement

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 251 052,55 €, en hausse de 24 597,03 € (+10,9%) par rapport à 2023.

	Réalisations 2023	Réalisations 2024	évol 23/43	évol 23/24
Produits des services	29 466,40	59 654,04	102,4%	30 187,64
Dotations et subventions	50 731,78	50 000,00	-1,4%	-731,78
Autres produits de gestion courante	143 924,84	140 461,51	-2,4%	-3 463,33
Produits exceptionnels	2 332,50	937,00	-59,8%	-1 395,50
Recettes de fonctionnement	226 455,52	251 052,55	10,9%	24 597,03

- Les produits des services

Les produits des services sont arrêtés à 59 654,04 € et concernent les voyages seniors pour 58 954,04 €, en hausse de 33 160,04 € compte tenu de l'augmentation de l'offre, et les refacturations de charges pour les foyers soleil pour 700,00€.

- Les dotations et participations

Les dotations sont arrêtées à 50 000 € et correspondent à la subvention d'équilibre versée par la commune de Montaigu-Vendée pour 50 000 €.

- Les autres produits de fonctionnement

Les **autres produits de gestion courante** sont arrêtés à 140 461,51 €, en baisse de 2,4%, et correspondent principalement aux loyers des foyers soleil pour 125 889,64 € qui diminuent de 17 043,10 € suite à la vacance sur les locaux de Montaigu.

Il n'y a pas de **produits exceptionnels** en 2024 (changement de norme comptable, les recettes antérieurement constatées dans ce chapitre se retrouvent dans les autres produits de gestion courante).

Les **autres recettes de fonctionnement** correspondent à l'amortissement de la subvention reçue en 2023 pour l'achat d'un triporteur.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 156 343,98 €.

B. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 285 186,28 €, en hausse de 69 057,59 € (+32%) par rapport à 2023.

	Réalisations 2023	Réalisations 2024	évol 23/43	évol 23/24
Charges à caractère général	185 039,60	237 803,85	28,5%	52 764,25
Charges de personnel	114,00	9 165,00	7939,5%	9 051,00
Autres charges de gestion courante	24 503,03	32 081,61	30,9%	7 578,58
Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	6 472,06	6 135,82	-5,2%	-336,24
Dépenses de fonctionnement	216 128,69	285 186,28	32,0%	69 057,59

▪ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont arrêtées à 237 803,85 €, en hausse de 28,5% par rapport à 2023. Elles représentent 83% des dépenses de fonctionnement.

Les principales évolutions concernent :

- Les achats de prestations pour les voyages seniors, soit une hausse de 31 637,23 €, compensées par les participations des bénéficiaires
- La révision des loyers des foyers soleil et les taxes foncières afférentes : hausse de 19 029,57 €
- L'impact inflationniste sur les assurances : hausse de 4 589,66 €

▪ Les charges de personnel

Les charges de personnel sont arrêtées à 9 165 €, correspondant à la refacturation du personnel technique de la ville qui intervient pour la maintenance et l'entretien des foyers soleil.

Par ailleurs, la convention cadre de mutualisation des services entre Terres de Montaigu et son CIAS, et la commune de Montaigu-Vendée et son CCAS a été présentée à l'approbation des différentes instances en décembre 2022. Cette convention acte les principes de la mutualisation entre les 4 structures et les conditions financières qui en découlent. Deux modalités sont retenues pour organiser les services : le service commun et la mise à disposition.

En 2024, l'organisation définie fin 2022 était sans changement pour le CCAS de Montaigu-Vendée.

▪ Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont arrêtées à 32 081,61 €, en hausse de 30,9%. Elles représentent 11% des dépenses réelles de fonctionnement.

On y retrouve :

- Les subventions versées aux associations à caractère social, pour 21 937 € ;
- Les aides et secours aux personnes en difficulté pour 10 114,61 €, en hausse de 5 850,58 €.

- Les autres dépenses de fonctionnement

Les **autres écritures** correspondent à des mouvements d'ordre pour 6 135,82 € (dotations aux amortissements).

IV. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 249,00 €, en baisse de 10 504,90 € (- 82,4%) par rapport à 2023.

	Réalisations 2023	Réalisations 2024	évol 23/43	évol 23/24
Dépenses d'équipement	11 213,90	249,00	-97,8%	-10 964,90
Remboursement dettes bancaires		0,00	0,0%	0,00
Autres dépenses d'investissement	1 540,00	2 000,00	29,9%	460,00
Dépenses d'investissement	12 753,90	2 249,00	-82,4%	-10 504,90

Les dépenses du **programme d'équipement** s'élèvent à 249,00 €. Elles correspondent à l'achat de matériel pour la halte d'accueil.

Le CCAS n'a pas d'emprunt en cours, il n'y a donc pas d'annuités constatées en 2024.

Les autres écritures concernent la gestion des avances remboursables pour frais de santé pour 2 000 € et l'amortissement de la subvention perçue pour le triporteur pour 937 €.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 8 477,05 €, en baisse de 9 597,54 € par rapport à 2023.

	Réalisations 2023	Réalisations 2024	évol 23/43	évol 23/24
FCTVA et autres dotations	784,53	508,73	-35,2%	-275,80
Subventions d'équipement - divers	9 375,00	0,00	-100,0%	-9 375,00
Autres recettes d'investissement	7 915,06	7 968,32	0,7%	53,26
Recettes d'investissement	18 074,59	8 477,05	-53,1%	-9 597,54

Les recettes de FCTVA s'élèvent à 508,73 €.

Les autres écritures s'élèvent à 7 968,32 € et recouvrent les amortissements et les remboursements d'avance pour frais de santé (1 832,50 €).

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur pour 113 415,73 €.